

revision de l'impôt; Projet de loi sur les tribunaux fédéraux; Projet de loi sur la prévention de la pollution des mers arctiques.

De plus, la motion du gouvernement décrite ci-après devra être étudiée avant l'ajournement de Pâques:

Comité parlementaire conjoint sur la stabilité des prix.

On prévoit aussi que les bills du gouvernement énumérés ci-après seront présentés en première lecture entre Pâques et l'ajournement d'été: Projet de loi sur l'uniformisation de l'emballage et de l'étiquetage; Modifications à la Loi sur la statistique; Modifications à la Loi sur l'accise; Modifications à la Loi sur le Yukon et à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest; Modifications du Code canadien du travail (normes); Modifications à la Loi électorale du Canada; Modifications à la Loi sur le commissaire à la représentation; Modifications à la Loi sur la marine marchande; Modifications à la Loi sur la Commission d'appel de l'immigration; Projet de loi sur la Commission de revision de la sécurité; Revision de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions; Modifications au Code criminel; Revision de la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail; Projet de loi sur la retraite des fonctionnaires; Projet de loi sur l'adaptation de l'agriculture; Projet de loi sur le pilotage; Projet de loi sur la Convention entre le Canada et la Finlande en matière d'impôt sur le revenu; Projet de loi sur la Convention entre le Canada et la Jamaïque en matière d'impôt sur le revenu; Projet de loi sur la réclame de la cigarette; Modifications à la Loi sur l'administration financière; Modifications à la Loi établissant Air Canada; Projet de loi sur les minéraux du territoire du Yukon; Projet de loi sur la Société de développement du Canada.

Nous devons ajouter à cette liste tout bill résultant du Budget.

Étant donné que les comités permanents entreprendront l'examen détaillé des prévisions budgétaires principales dans la semaine du 16 février, il serait recommandable que la discussion actuelle des bills en comité soit terminée en substance d'ici la semaine du 16 février et que la discussion en comité des bills attendant la deuxième lecture soit bien avancée. Un tel horaire permettrait alors aux comités d'entreprendre l'étude des prévisions budgétaires et des bills additionnels qui seront présentés à la dernière partie de la session.

Le temps prévu pour les travaux du gouvernement est sujet, toutefois, aux interruptions causées par des circonstances imprévues, par les motions d'ajournement du règlement 26 et par d'autres décisions de la Chambre. Le programme législatif à son tour sera sujet à des changements causés par des circonstances imprévues à l'heure actuelle.

Pour récapituler, entre le 28 janvier et l'ajournement d'été, la Chambre aura à considérer 74 articles d'affaires du gouvernement, alors qu'il ne restera que 73 jours pendant cette période pour les travaux du gouvernement. Il est évident que la Chambre devra accorder plus de temps à certains de ces bills aux dépens des autres et qu'une planification soignée du temps de la Chambre sera nécessaire, afin que toutes les parties du programme puissent être traitées.

La référence à 73 jours se rapporte donc au temps de la Chambre même et ne comprend pas le temps additionnel disponible pour l'étude des bills à l'étape du rapport. L'étape des comités donne l'occasion d'une étude plus étendue des bills pendant un certain nombre de jours, voire de semaines en certains cas.